

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

23 JUN 2026

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



N° d'entreprise : **0465 150 137**

Nom

(en entier) : **Sabena Aerospace Engineering**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Emmanuel Mounier, 2, 1200, Woluwe-Saint-Lambert**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 28 MAI 2026

[...]

B. Décisions

2.6 Démissions – nominations

L'Actionnaire unique prend acte du fait que les mandats d'administrateurs de (i) SFPIM SA, représentant permanent Monsieur Tom Feys, (ii) M. Marc Rochet, et (iii) And One Management SRL, représentant permanent M. Olivier Henin, arrivent à échéance en date du 28 mai 2026, date de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société.

Par voie de conséquence, l'Actionnaire unique décide avec effet immédiat de renouveler leurs mandats et de nommer en tant qu'administrateurs :

- SFPIM SA, représentant permanent Monsieur Tom Feys;
- M. Marc Rochet, et
- And One Management SRL, représentant permanent M. Olivier Henin,

pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera convoquée en 2032 pour approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2031.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration est composé comme suit :

1. B Global Management SRL, dont le représentant permanent est Monsieur Stéphane Burton, administrateur délégué;
2. Monsieur Marc Rochet, administrateur;
3. And One Management SRL dont le représentant permanent est Monsieur Olivier Henin, administrateur;
4. SFPIM SA, administrateur, représentant permanent Monsieur Tom Feys;
5. Monsieur Koenraad Van Loo, administrateur;
6. Monsieur Sergio Calandri, administrateur;
7. Monsieur Erik van Ockenburg, administrateur.

2.7 Mandat relatif aux formalités de publication légale

L'assemblée générale donne mandat à Maître Charles Dumont de Chassart, avocat, dont les bureaux sont établis rue aux Laines, 70 à 1000 Bruxelles, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités de publication légale relatives aux résolutions adoptées lors de la présente assemblée générale et, à cette fin, pour signer tous documents, en ce compris les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des Guichets d'Entreprises et de la Banque-Carrefour des

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge

Entreprises, ainsi que de la Banque Nationale de Belgique, et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Charles Dumont de Chassart
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2026 - Annexes du Moniteur belge